

CALENDRIER DES SEJOURS INDIVIDUALISES 2012 DE L'ASSOCIATION ARECA

A.R.E.C.A.

(Actions et Recherches Educatives Culturelles Artistiques)

Siège : 1, Rège Longue - 33660 Puynormand

Association loi 1901 Agrément tourisme Ternélia



Téléphone : 05.57.49.73.31. Email : areca@orange.fr

Site : www.areca.asso.fr

Responsabilité civile : MAI F Bld Wilson 33000 Bordeaux

**Association spécialisée dans les activités adaptées pour adultes
victimes d'un traumatisme crânien et cérébrolésés**

Bonjour,

Nous avons le plaisir cette année de vous présenter **3 séjours individualisés, dans 3 régions différentes.**

Cette formule très récente a vu le jour en 2011 et comme vous pourrez le constater, les séjours sont construits sur la même base que les autres activités que nous proposons. Il s'agit d'offrir le même type de programme que pour un séjour habituel. Le groupe sera composé de 2 adultes et de 2 professionnels qui auront la possibilité à tout moment, si besoin est, de scinder le groupe en deux afin de profiter d'une relation plus privilégiée. Comme pour les autres séjours, les lieux seront choisis en fonction de l'accessibilité, des activités environnantes et d'une situation géographique offrant un cadre relaxant, en toute sécurité, sans pour autant être coupé du « monde ordinaire ». La socialisation reste un objectif que nous nous sommes fixés au sein d'ARECA.

Comme chaque année vous avez la possibilité de solliciter différents organismes pour le financement d'un départ en vacances. Certains en ont la vocation, d'autres de façon plus ponctuelle s'en feront une mission, alors n'hésitez pas à les contacter.

Pour rappel, vous devez vous tourner en premier lieu vers la **MDPH** de votre département (voir la liste dans ce document) et contacter **Mme Micolas au 01.53.80.66.03**, responsable du service **qui alloue les chèques vacances.**

Le tarif de chaque séjour est évalué en fonction d'un prix de journée et des dépenses réelles liées à une prise en charge dans ce cadre spécifique, comme cela est réalisé dans les établissements ou services médico-sociaux.

Nous vous rappelons que les dispositifs vous permettant d'obtenir des aides de financements énoncées par la loi du 11 février 2005 sont toujours d'actualité, **vous avez tous des droits ! Utilisez-les !**

Vous trouverez toutes les informations concernant ces aides dans la plaquette ou sur notre site Internet (à aides financières).

Informations pratiques concernant les inscriptions aux séjours.

Les personnes ayant complété un nouveau dossier sanitaire en 2011 n'ont pas à remplir un nouveau dossier (ce dernier est valable pour deux ans), **toutefois, vous devez nous signaler tout changement survenu dans le traitement (avant le début du séjour)** ou pour tout élément devant modifier la prise en charge du participant.

Toutefois, tout le monde à l'obligation de fournir la photocopie des papiers administratifs, tels que : carte d'assuré, carte d'invalidité et ordonnance à jour.

Par ailleurs, **aucune inscription ne pourra être prise en compte en répondant par mail, vous devez impérativement nous retourner la fiche d'inscription par courrier postal avec une photo, grand format si possible.**

Toutes les informations pratiques (rendez-vous, argent de poche, le trousseau...) se trouvent dans ce calendrier.

Vous pouvez toutefois nous contacter au : 05.57.49.73.31 du mardi au vendredi de 10h à 18h sans interruption.

Nous vous invitons aussi à jeter un œil sur le site de l'association (www.areca.asso.fr) où **vous trouverez en plus des informations sur les séjours**, les pièces administratives nécessaires aux inscriptions, qu'il est tout de même indispensable de nous faire parvenir par courrier postal.

Bonne lecture, à bientôt !

Les responsables
Löetitia Souillé et Gérard Cailleau

LIRE ATTENTIVEMENT

Les conditions générales

L'inscription et la participation à l'un des séjours proposés par l'association A.R.E.C.A. impliquent l'acceptation pleine et entière des conditions générales ci-après.

ADHESION

Participant : La cotisation qui s'élève à **20€ par personne et pour l'année en cours** est à verser lors de la première inscription à l'une des activités proposées par l'association.

INSCRIPTION

L'inscription est effective dans la limite des places disponibles :

- à réception de **la fiche d'inscription et du dossier sanitaire** correctement et intégralement complété, **d'un acompte de 30% du séjour et de l'accord des responsables de l'association.**

Pour **une première inscription** et avant toute chose, **il est indispensable de contacter l'association.**

PRIX DU SEJOUR

Le prix du séjour comprend : La pension complète (l'hébergement, les trois repas), l'encadrement spécialisé 24h/24h, les activités journalières, les déplacements sur le séjour (inclus les départs/retours du lieu de rendez-vous jusqu'au lieu de séjour).

- les assurances responsabilité civile et rapatriement pour problème médical, uniquement.

Le prix du séjour ne comprend pas :

- Les déplacements pour ce rendre au lieu de rendez-vous (du domicile au lieu de rendez-vous de l'association).
- les frais médicaux (médecin, hospitalisation, pharmacie).
- Les frais de déplacement pour renvoi.
- les achats personnels.

L'argent de poche sert essentiellement à vos achats personnels (pots, souvenirs, cigarettes, courrier).

Nous conseillons 80€ pour 12 jours (hors cigarettes).

ASSURANCE

Notre association, ses membres et adhérents, bénéficient pendant la durée du séjour de la couverture garantie qui nous lie avec l'assurance MAIF (assurance responsabilité civile, **rapatriement (uniquement pour problème de santé, sur décision du médecin)**).

Ils sont donc couverts en cas de dommages corporels et matériels.

Est exclue la couverture vol de biens personnels, d'argent liquide et de bijoux.

IMPORTANT

Pour les personnes énurétiques, **prévoir un trousseau adéquat et suffisant** (dont plusieurs alèses), car **il vous sera facturé toute détérioration de literie** (suivant le règlement établi par les propriétaires des gîtes).

FRAIS MEDICAUX

Les frais médicaux (médecin, hôpital, pharmacie) sont à la charge des participants. Dans le cas où ARECA avance les frais, une demande de remboursement sera adressée au participant ou à son représentant à la fin du séjour.

IMPORTANT

Nous ne tolérerons pas l'utilisation de drogue, de quelque nature que ce soit, et l'abus d'alcool.

Nous renverrons toute personne y ayant recours.

MODIFICATION

Les dates et les lieux de séjours peuvent être sujets à des modifications dans le cadre de conventions passées avec nos partenaires.

L'association se réserve le droit d'annuler un séjour ou de le remplacer en cas de manque d'inscription ou de raisons imprévisibles mettant en difficulté son organisation ou sa réalisation sans pour autant être poursuivie.

Dans ce cas, deux solutions vous seront proposées :

- * Participation à un autre séjour
- * Remboursement intégral des sommes versées.

L'association se réserve le droit, si le comportement d'un participant allait à l'encontre du bon déroulement du séjour, de transférer ce participant sur un séjour mieux adapté ou de mettre fin à son séjour. **Les frais de rapatriement sont à la charge du participant.**

PAIEMENT

Le tarif de chaque séjour est évalué en fonction d'un prix de journée et des dépenses réelles liées à une prise en charge dans ce cadre spécifique, comme cela est réalisé dans les établissements ou services médico-sociaux.

- *Séjours*

L'acompte que vous devez verser à l'inscription est fixé à **30% du prix du séjour**. Le solde doit être impérativement réglé **30 jours** au plus tard avant le départ. **Si le règlement n'est pas versé la place deviendra automatiquement vacante et vous perdrez l'intégralité de l'acompte.**

Si vous éprouvez des difficultés financières, contactez-nous, des facilités de paiement peuvent être accordées.

Chaque règlement doit indiquer le nom, le prénom, la date et le lieu de séjour (inscrire au dos du chèque les informations).

Les règlements doivent être effectués à l'ordre d'**A.R.E.C.A.** par chèque (bancaire ou postal).

Sont acceptés, les chèques vacances, les attestations de prise en charge de collectivités et/ou de services sociaux.

Ces attestations devront stipuler le montant de l'aide et préciser que celle-ci sera directement versée à l'association.

ANNULATION

Attention, il n'existe aucun contrat d'annulation au sein de l'association ARECA donc :

- Concernant les séjours à l'étranger, **aucun remboursement** ne sera effectué **si vous annuler votre séjour à moins de 3 mois du départ.**
- Concernant les minis séjours en France, **aucun remboursement** ne sera effectué **si vous annuler votre séjour à moins de 2 mois du départ.**
- Concernant les séjours d'été, **aucun remboursement** ne sera effectué **si vous annuler votre séjour à moins de 1 mois avant le départ.**
- Chaque séjour entamé **ne pourra être remboursé.**

Il vous est possible d'obtenir une assurance couvrant l'annulation du séjour avec un remboursement intégral du montant de ce dernier. Cette clause d'assurance complémentaire est envisageable ponctuellement. Renseignez-vous auprès de votre assurance civile.

INFO Départ–Retour

Vous ne recevrez pas de circulaire « infos départ–retour » et « trousseau » avant les départs, excepté pour les séjours à l'étranger et sauf exception. Toutes les informations nécessaires sont dans la plaquette.

Les rendez-vous sont fixés à Bordeaux (rue des Terres de Bordes près de la gare Saint Jean). **Pour les nouveaux, nous contacter afin d'obtenir le plan.**

Nous pouvons venir chercher les personnes à l'arrivée d'un train ou d'un avion. Nous avons aussi la possibilité de **vous récupérer sur le trajet** (si cela n'oblige pas le groupe à faire un détour).

Pour une meilleure organisation, **il est indispensable d'appeler au préalable (avant toute réservation de billet) l'association ARECA.**

Afin de faciliter le fonctionnement de l'association ARECA, il est important que chacun face au mieux pour respecter ces quelques conditions. Croyez bien que nous sommes aussi tenu de respecter certaines conditions, et de régler nos réservations (gîtes, billets d'avion, activités).

L'inscription à l'un des séjours ARECA implique l'acceptation des conditions générales comportant : **l'inscription, prix du séjour, assurance, frais médicaux, modification, paiement, info départ/retour.**

Les aides financières que vous pouvez obtenir :

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

Créée par la loi du 11 février 2005, la MDPH est destinée à faciliter les démarches des personnes handicapées. Depuis le 1^{er} janvier 2006, elle a été mise en place dans chaque département et offre un accès unifié aux droits et prestations prévues pour les personnes handicapées.

La MDPH est un groupement d'intérêt public (GIP), dont le département assure la tutelle administrative et financière.

La MDPH à plusieurs missions, la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) se prononce sur l'accès aux droits et aux prestations concernant les adultes comme les enfants handicapés. Elle est notamment chargée d'accorder des aides financières destinées à permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais de compensation restant à leur charge, après déduction de la prestation de compensation.

La commission des droits et de l'autonomie (CDA) se prononce sur l'accès aux droits et aux prestations concernant les adultes comme les enfants handicapés. **À savoir :**

La CDAPH prend des décisions relatives à l'ensemble des droits intéressant la personne handicapée : orientation, attribution des prestations, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)...

La Maison Départementale des Personnes Handicapées peut être sollicitée dans le cadre des vacances :

Soit, vous êtes bénéficiaire de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) :

Vous avez la possibilité de comptabiliser **toutes les dépenses liées aux vacances** que vous pourrez identifier « aides humaines, nécessité de la présence d'un accompagnateur 24h/24h, surcoût liés aux transports, frais exceptionnels et charges spécifiques ».

Soit, vous n'êtes pas bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap :

Chaque MDPH dispose normalement **d'un fonds départemental de compensation du handicap**, dont le but est de prendre en charge, tout ou partie, **du surcoût lié au handicap**.

Il vous suffit, pour le solliciter, d'adresser un courrier à votre MDPH, en décrivant le coût et surcoût du projet de vacances.

Vous avez la possibilité de retirer un dossier directement à la MDPH de votre département, soit de l'obtenir par téléphone ou encore de le télécharger par Internet à l'adresse correspondante à votre département.

Si vous rencontrez des difficultés pour compléter la demande, **n'hésitez pas à nous solliciter. Quoi qu'il en soit vous devrez nous contacter afin d'obtenir un devis concernant le séjour souhaité.**

En complément des dispositifs de financements publics, vous pouvez également vous adresser à des organismes et instances privées.

Les organismes pouvant être sollicités :

1-Les Comités d'entreprises :

Certains C.E et Mutuelles, s'ils sont conventionnés ANCV, mettent à disposition de leurs salariés et/ou de leurs ayants droits une ligne budgétaire dédiée au surcoût lié au handicap dans le budget vacances.

ARECA est habilitée à percevoir les chèques vacances.

2-Les Mutuelles :

Certaines mutuelles disposent, pour leurs adhérents, d'une ligne budgétaire sociale, destinée à honorer les demandes d'aides exceptionnelles de leurs adhérents. N'hésitez pas à interpeller le service adhérent de votre mutuelle, à travers un courrier décrivant précisément votre projet vacances.

3-Les Associations caritatives :

Certaines associations de proximité peuvent vous soutenir financièrement dans votre projet.

4-La CPAM :

Les caisses primaires d'assurance Maladie ont des services sociaux que vous pouvez interpeller, **au nom de la loi dite du 11 février 2005**, spécialement dans le cadre de la prise en charge d'éventuels frais de transports adaptés.

5-Le CCAS :

Emanation des pouvoirs communaux, le CCAS peut-être sollicité dans le cadre d'une aide exceptionnelle, liée aux vacances.

6-Les collectivités territoriales : (Conseil Général et Conseil Régional)

Ces institutions disposent également de services sociaux auprès desquels vous pouvez faire valoir vos besoins en accompagnement financier, dans le cadre de votre séjour.

7-La bourse solidarité vacance : (BSV)

Créée à l'initiative du secrétariat au Tourisme dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions, cette bourse permet à des personnes en difficultés sociales d'accéder aux vacances.

Très important

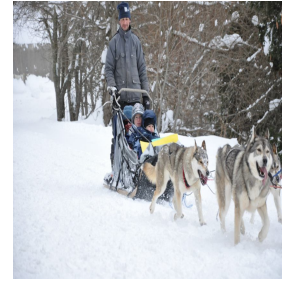
- **Vous êtes rattachés à une commune et il existe forcément des services sociaux vers lesquels vous pouvez vous rapprocher. Des professionnels seront là pour vous aider dans vos recherches et vos démarches (connaître vos droits, compléter un dossier, fournir une liste de contacts...).**
- **Pour les personnes résidants dans des établissements spécialisés ainsi que ceux bénéficiant des services mobiles (à domicile), « vous familles » pouvez solliciter ces professionnels, tout comme les services de tutelles, afin qu'ils vous accompagnent dans vos démarches (courriers, dossiers...).**
- **Sachez aussi que les professionnels responsables de l'association ARECA auront aussi plaisir à vous diriger pour l'élaboration du ou des dossiers de financements, dans le cadre d'un projet de séjour vacances.**

Tout le monde a droit à des aides financières ! Lisez attentivement la plaquette.

8 jours

HAUTES PYRENEES (Ski)

Séjour du vendredi 03 au vendredi 10 février 2012



Séjour Individualisé

Proche d'Argelès-Gazost, implanté à Ayros-Arbouix dans la **vallée des Gaves**, nous séjournons dans un **gîte spacieux**.

Nous consacrerons avec grand plaisir **deux après-midi** pour le « **ski adapté** » dit « **ski articulé** », conçu pour les personnes à mobilité réduite.

Installés dans un siège dirigé par un moniteur, vous **dévalerez les pentes**, ressentant ainsi toutes **les sensations et émotions de la glisse**, du **skieur**.

Nous aurons aussi le plaisir de vivre une expérience bien connue du grand nord canadien. En effet, calés dans un **confortable traîneau**, nous **vibrerons** au rythme de la **meute de huskies** lancés sur les **chemins enneigés** de nos **belles montagnes**.

Un peu de repos et nous pourrons découvrir et être attentifs aux **charmes des villages** et **des montagnes**. Nous prendrons également du temps pour découvrir **des spécialités du pays** à travers **les fabriques artisanales**.

Certaines soirées seront aussi l'occasion de **se mêler à la vie** des « **noctambules** », dans des endroits animés de la ville.

INFORMATIONS

Nature du séjour : séjour fixe.

Déplacement : minibus. Hébergement : 1 grand gîte de séjour (chambres double).

Départ : 14 heures / **Retour** : 17 heures **rue des Terres de Bordes à Bordeaux**.

Possibilité de prendre des personnes sur le trajet, nous contacter.

Composition du groupe : 2 participants et 2 professionnels (possibilité d'un troisième participant).

*** Certaines activités peuvent subir quelques modifications.**

LA PRESTATION	
Coût du voyage	1100
Coût de la prise en charge	1800
Coût total du séjour	2900

Familles, professionnels, vous aurez la possibilité d'avoir des nouvelles du participant en séjour en téléphonant au siège de l'association.

Tout le monde à droit à des aides financières! lisez attentivement la plaquette.

10 Jours

PERIGORD - LIMOUSIN

Séjour du vendredi 1er au dimanche 10 juin 2012



Séjour Individualisé

Il s'agit là d'un séjour « **deux en un** », nous avons décidé à travers ce séjour de conjuguer **richesses du Périgord** avec **richesses du Limousin**.

Au nord-est nous avons **Limoges** et au sud **Périgueux**. C'est à **Cussac, au cœur du parc naturel**, que nous allons séjourner, logés dans un agréable village de vacances.

Nous visiterons **Brantôme**, la **perle du Périgord vert**, témoignage du **Moyen âge** et de la **Renaissance**, on la surnomme aussi la « **Venise du Périgord** ». C'est ici même que nous aurons aussi la possibilité de profiter d'une **balade en bateau**.

Du **côté Limousin**, nous emprunterons le **petit train**, qui nous contera l'**histoire** de Limoges. Nous nous y arrêterons aussi pour **découvrir** l'une des **spécialités** du pays, la **Porcelaine**, à travers un choix important d'**ateliers** et de **musées**.

Nous aurons bien entendu la possibilité de **participer à différentes animations** proposées en en cette période de l'année.

INFORMATIONS

Déplacement : minibus. **Hébergement** : 1 gîte avec 2 chambres à 2 lits.

Le rendez-vous est à 14h le retour à 17h00, rue des terres de Bordes à Bordeaux.

Possibilité de prendre des personnes sur le trajet, nous contacter.

Composition du groupe : 2 participants et 2 professionnels (possibilité d'un troisième participant).

*** Certaines activités peuvent subir quelques modifications.**

LA PRESTATION	
Coût du séjour (hors pris en charge)	1000
Coût de la prise en charge	1900
Coût total du séjour	2900 €

Vous avez les conditions générales ainsi que le trousseau dans la plaquette.

Familles, professionnels, vous aurez la possibilité d'avoir des nouvelles du participant en séjour en téléphonant au siège de l'association.

Tout le monde à droit à des aides financières! lisez attentivement la plaquette.

8 Jours

BORDEAUX ET SA REGION

Du lundi 10 au lundi 17 décembre 2012



Séjour Individualisé

Nous vous proposons à travers ce séjour un **avant goût de l'ambiance des fêtes de fin d'année**. C'est sous les lumières des **décorations de Noël** et du **jour de l'An** que nous découvrirons la « lumineuse » ville de **Bordeaux**, inscrite au **patrimoine mondial de l'UNESCO**. Nous commencerons par la partie **historique du patrimoine** de la ville, en observant ses **somptueux monuments** à bord d'un **bus touristique**. Nous abandonnerons ensuite le bus pour parcourir **la rue St Catherine**, rue piétonne commerçante **la plus grande d'Europe**.

Nous profiterons aussi du **marché de Noël** qui s'installe en cette période au cœur de Bordeaux.

Nous vous proposons également **un grand spectacle, à la patinoire de Bordeaux**. A l'heure actuelle nous ne sommes pas en mesure de communiquer ni le thème, ni l'artiste que nous irons applaudir.

D'autres activités seront envisageables, selon vos aspirations.

INFORMATIONS

Transport : minibus Hébergement: dans un cadre champêtre au « village du lac » à Bordeaux, 2 bungalows tout confort, adaptés (chambres simples ou doubles).

Rendez-vous: 14 heures / Retour: 17 heures rue des Terres de Bordes à Bordeaux.

Possibilité de prendre des personnes sur le trajet, nous contacter.

Composition du groupe : 2 participants et 2 professionnels (possibilité d'un troisième participant).

*** Certaines activités peuvent subir quelques modifications.**

LA PRESTATION	
Coût du séjour (hors pris en charge)	1000
Coût de la prise en charge	1800
Coût total du séjour	2800 €

Vous avez les conditions générales ainsi que le trousseau dans la plaquette.

Familles, professionnels, vous aurez la possibilité d'avoir des nouvelles du participant en séjour en téléphonant au siège de l'association.

TROUSSEAU pour 8 jours

Emmener votre traitement **dans un petit semainier** pour toute la durée du séjour ainsi que les photocopies de **l'ordonnance à jour de la carte d'invalidité ainsi que de la carte de sécurité sociale.**

- Affaires de toilette (gel douche, shampooing, dentifrice, brosse à dents avec gobelet plastique, rasoir, 2 gants, 2 serviettes, peigne...) **inscrire le nom sur les produits pour les différencier des autres participants (stylo indélébile).**
- 1 grand sac pour le linge sale** et 1 poche pour le linge mouillé
- 8 changes : sous vêtements, chaussettes
- 6 tee-shirts (à manches longues ou chemises)
- 1 pyjamas
- 3 pantalons (pas plus d'un jogging)
- 1 pantacourt (selon saison)
- chaussures pour la marche chaudes (tennis ou autres) + chaussure de ville (que vous portez au départ)
- Chaussures légères, style nus pieds (selon destination et période)
- Chaussons
- 2 sweat-shirts
- 1 veste
- 2 pulls chauds + 1 blouson + k-way
- 1 paire de gants, écharpe, bonnet (selon saison).
- 1 serviette de table.**
- 1 crème solaire (indice fort), casquette, 1 paire de lunettes de soleil
- Carte téléphonique et appareil photo si nécessaire.

Pensez à adapter selon la destination, la saison et la durée du séjour.

Vous devez marquer vos vêtements (Initiales avec stylo indélébile sur étiquettes) et en faire une liste.

Emmener 1 drap housse, un drap de dessus (pour un grand lit) et 1 taie d'oreiller longue (le tout de couleur et marqué).

Prévoir une seule valise par personne ! VENEZ LEGER !